



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2023.132

**Exposition au Musée Lambinet "Alexandre-Jean Debois-Drahonet"
Don numéraire non grevé de droit de l'association Société des Amis du Musée Lambinet
en faveur de la ville de Versailles pour la réalisation de l'édition du catalogue de
l'exposition.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 9°,

Vu l'article 894 du Code civil ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 (5° actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « CULTURE » ; nature 756 « Libéralités reçues » ; service B1140 « Musée Lambinet ».

Le musée Lambinet déploie en exclusivité la toute première rétrospective de l'œuvre du peintre Alexandre-Jean Dubois Drahonet. Cette exposition constitue la première réunion des œuvres de cet artiste au talent reconnu par les grands commanditaires de son époque. Ce rassemblement unique témoigne de ses qualités exceptionnelles de peintre et d'observation, qu'il s'agisse de militaires ou de membres de familles royales. Un talent retrouvé tout naturellement au musée Lambinet, musée d'art et d'histoire de Versailles, qui possède deux toiles de cet artiste de premier plan et qui rappelle son activité au sein même de la cité royale de Versailles.

Afin de soutenir cette exposition, l'association Société des Amis du Musée Lambinet fait un don manuel à la ville de Versailles d'une somme de 800€ afin d'accompagner financièrement l'édition du catalogue de l'exposition.

Ce don n'étant grevé d'aucune charge, ni d'aucune condition, le don manuel peut être formalisé par voie de décision.

DECIDE :

- 1) d'accepter le don de 800 € de l'association Société des Amis du Musée Lambinet au bénéfice de la ville de Versailles, en faveur de l'édition du catalogue de l'exposition sur le peintre Alexandre-Jean Dubois-Drahonet qui sera exposé au Musée Lambinet
- 2) de signer tout document s'y rapportant.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.